



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70
Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

Compte rendu du CA du 5 mai 2020

Présents : M. Aisenstein, P. Aloupis, J. Angelergues, J.-L. Baldacci, C. Baruch, P. Blayau, D. Bourdin, M.-C. Camus-Delage, E. Chervet, D. Cupa, P. Denis, A. Faure-Bismuth, C.-M. François-Poncet, A. Gibeault, J. Glas, R. Havas, M.-L. Léandri, I. Martin-Kamieniak, F. Moggio, S. Pons Nicolas, A. Sitbon, H. Suarez-Labat
Administrateurs absents : I. Béguier et A. Rosenberg

Invités présents: B. Chervet, N. Franck, M. Petitcolin, D. Ribas

Ce CA se déroule par visio-conférence ZOOM, avec contrôle visuel des présents. Les votes à bulletins secrets ne sont pas possibles, ni les procurations. Les votes se font par des icônes qui sont expliquées aux membres.

Le quorum est atteint et la séance peut commencer, à 21h05.

1/ Approbation des PV des CA du 25 février et 3 mars.

Les 2 PV sont adoptés à l'unanimité, sans demande de rectification.

2/ Demandes d'agrément (6)

- Hélène Casanova
- Philippe Saeilli
- Roger D'Orazio
- Vanessa Martinache
- Dinah Rosenberg
- Armelle Nithart

Les candidatures sont présentées par Roland Havas ; les 6 demandes sont agréées - et applaudies - par le CA

4/ Réintégration de Mme Yolanda Silva-Scouarnec (sous condition que la dette de cotisation soit soldée avant le CA)

La dette étant soldée, la réintégration de Mme Yolanda Silva-Scouarnec est approuvée par le CA, à l'unanimité. Clarisse Baruch souligne que plusieurs collègues ont fait une démarche semblable ; elle y voit un signe positif d'engagement de ces collègues.

3/ Election des directeurs :

Site internet: Amélie de Cazanove est seule candidate. Conformément à notre RI, elle a été reçue par Noëlle Franck, présidente de la commission scientifique (qui comprend la commission des publications) et par Fabienne Fillion, secrétaire de la commission. Noëlle Franck rend compte de l'entretien avec la candidate qui a eu lieu par Zoom, compte tenu des circonstances : *Amélie de Cazanove est membre adhérente de la SPP.*

Depuis 2 ans, elle fait partie de l'équipe qui s'occupe du site internet. Très bonne connaisseuse des outils numériques, et de ses développements, elle a créé le site « les enfants de la psychanalyse », elle a une pratique et un regard sur l'outil, une technologie qui doit être constamment en évolution selon elle. Elle-même a proposé une rubrique qui recense et diffuse la prise de parole des membres de la SPP dans les grands médias (presse écrite, radio, éventuellement TV) aussi pour stimuler la prise de parole des membres. Très concernée par sa responsabilité institutionnelle, A. De Cazanove est soucieuse que l'espace ouvert au public du site, soit un lieu important de diffusion, mais aussi un lieu « d'image » de la société. Elle veut rester vigilante sur ce qui s'y produit, sur ce qui s'y montre. Elle nous disait que pour Vassilis Kapsambelis, le site devait être une bibliothèque ouverte : on peut tout y trouver, tout y mettre. V. Kapsambelis a fait un énorme travail pour intégrer toutes les annonces de colloques et pour réorganiser le site. Amélie de Cazanove voudrait une bibliothèque « rangée » : il y a trop d'annonces, elle voudrait une page d'accueil plus simple, claire et esthétique (par exemple, elle n'aime pas beaucoup les carrousels tournants). Le site de L'IPA est pour elle très inspirant du point de vue de son architecture et de son esthétique, mais aussi les sites des grands médias comme le Monde et La Croix. Elle est très satisfaite du travail de Monsieur Daubry, le webmaster, qui est un technicien formidable et très réactif pour les mises à jour, mais aussi pour faire des propositions rapidement : par exemple la page d'accueil au moment du COVID. Elle sait que pour des modifications de l'architecture esthétique du site, un budget plus important sera nécessaire qu'elle se propose de chiffrer. En priorité - et comme l'entrée la plus importante sur le site se fait pour chercher le nom d'un collègue (et l'adresse) - il lui semblerait souhaitable de revoir cet accès et de le rendre plus maniable, la base de données plus simple et souple, la carte de France lui paraît un peu obsolète. Deuxième projet, l'intérêt de rendre le site accessible aux smartphones et ipad. La modernisation de la diffusion des événements scientifiques de la SPP, plutôt des podcasts que des vidéos statiques. Troisième projet, tenter de proposer une page d'accueil plus graphique avec moins d'entrées. Quatrième projet, la création d'une chaîne You Tube qui pourrait diffuser des cours, des grands entretiens, des concepts de la psychanalyse de manière simple, et peut être humoristique. Elle voudrait revitaliser « l'espace membres », en proposant par exemple des forums de discussion, (animateur et régulateur). Actuellement, l'équipe échange sur la pertinence de mettre en avant tel ou tel sujet, une sorte de veille d'informations, et certains mettent en ligne directement dans des rubriques. Il n'y a pas de comité scientifique sur le site, mais A. de Cazanove s'interroge sur la nécessité d'avoir un comité des sages qui pourrait donner un avis sur ce qui s'y passe. Le principe d'un site internet, et elle insiste là-dessus, rend la réactivité indispensable (on ne peut pas attendre des autorisations). On peut faire, il faut faire, mais on peut défaire aussi si ça ne convient pas, aussi rapidement. Dans son équipe, elle souhaite des membres autonomes dans le maniement de l'outil (pas tellement plus difficile qu'un traitement de textes nous dit-elle), et pas seulement des collègues qui ont des idées, mais aussi qui « font ». Elle constituera des sous-groupes qui auront en charge différentes questions, mais qui aurait comme souci commun la diffusion de la Psychanalyse et la visibilité sur l'existence de la SPP et de ses activités. Nous sommes très favorables à sa candidature : Amélie de Cazanove a un contact très direct et explicite, une véritable compétence, un engagement généreux, et nous pensons qu'elle saura fédérer une équipe autour d'un projet contemporain.

La discussion s'engage. Le projet de la candidate est largement approuvé et les personnes qui la connaissent la recommandent. Un débat s'ouvre sur la présence d'un comité des sages pour soutenir la direction du site. Clarisse Baruch rappelle que le bureau de la Spp est déjà l'interlocuteur du site, en particulier en raison de la dimension politique de cette publication. La réactivité du site est importante, il serait important que la direction du site

puisse être soutenue ou accompagnée, mais sans alourdir institutionnellement la direction du site. Amélie de Cazanove est élue directrice du Site internet à l'unanimité.

Revue Française de Psychanalyse :

Vassilis Kapsambelis est le seul candidat. Conformément à notre RI, le candidat a été reçu par Noëlle Franck, présidente de la commission scientifique (qui comprend la commission des publications) et par Fabienne Fillion, secrétaire de la commission. Noëlle Franck rend compte de l'entretien qui a eu lieu par Zoom, en raison des circonstances :

V. Kapsambelis travaille depuis 15 ans à la revue, a fait partie de comité de rédaction sous la direction de D. Ribas et a été nommé directeur adjoint par F. Coblence.

Il souligne la fragilité du support papier actuel et la baisse des abonnements, y compris parmi les membres et surtout les AEF, la désindexation de la RFP par l'APA (American Psychological Association), mais aussi le succès grandissant de la lecture des articles sur Cairn, dont les bénéfices pécuniaires sont néanmoins très faibles. V. Kapsambelis a 2 projets forts : réduire la partie thématique pour ouvrir à plus de rubriques, en se rapprochant du modèle d'une revue scientifique, et construire une revue qui reste la première revue francophone mondiale de psychanalyse. À son avis l'aspect thématique de la revue se trouve en décalage avec les modes de lecture actuels et avec le fonctionnement des revues scientifiques : on consulte plutôt un article qu'un numéro entier. Pour une revue thématique, on propose une date limite, on publie un argument, et on sollicite des collègues connus pour étoffer le thème. Souvent les articles arrivent au dernier moment - au mieux un mois ou un mois et demi avant le bouclage - et le travail rédactionnel se trouve réduit. Le modèle de fonctionnement des revues scientifiques permet une lecture anonyme par des lecteurs anonymes et la possibilité pour n'importe quel collègue qui travaille sur un sujet de son choix d'envoyer à la revue un article, qui pourra être repris et retravaillé, sans limite de temps. V. Kapsambelis n'a pas l'intention de faire disparaître les thèmes de revue auxquels de nombreux collègues sont attachés, mais de rajouter des rubriques pour ouvrir à de potentiels auteurs. Aux rubriques actuelles, il voudrait ajouter : « psychanalyse et psychiatrie », « psychanalyse et société », « psychanalyse et sciences du vivant ». L'International Journal est pour lui un modèle inspirant, avec une vingtaine de rubriques possibles. Dans cette perspective d'un travail de rédaction plus important sera nécessaire. Il souhaite augmenter l'équipe des rédacteurs, et demander que les rédacteurs ne soient pas engagés par d'autres mandats importants à la SPP. Faire de la RFP la première revue psychanalytique francophone du monde, plutôt que la revue d'une société, conduit à une ouverture vers d'autres sociétés françaises de psychanalyse française (membres de l'API), vers les collègues francophones de l'étranger, sous forme de partenariat, d'invitations de collègues, de collaborations : les modèles restent à trouver. Le modèle du CPLF fait preuve de son efficacité et de son succès : il est piloté par des membres de la SPP et co-piloté par d'autres sociétés. L'avis de la commission des publications est favorable à cette candidature.

La discussion s'engage. Paul Denis, ancien directeur de la revue souligne la valeur des propositions de changement de V. Kapsambelis ; il insiste sur l'intérêt de réduire le volume de la revue et d'alterner des numéros thématiques et des numéros ouverts pour attirer des nouveaux auteurs. Il évoque aussi la possibilité d'un rapprochement avec la Revue Française de Psychosomatique. Denys Ribas, ancien directeur de la revue, souligne que le travail de V. Kapsambelis a permis la numérisation de l'ensemble de la revue. Marilia Aisenstein considère cette candidature comme incontestable, elle insiste sur le caractère précieux des numéros thématiques (au moins 2 par an) qui constituent des archives de référence pour le travail théorique approfondi. Elle pense que la Revue Française de Psychosomatique a une tenue et une spécificité propres qui méritent d'être

sauvegardées. Isabelle Martin Kamieniak souligne que l'élargissement à de nouveaux auteurs est une volonté de l'équipe actuelle, dirigée par Françoise Coblence, mais que c'est une entreprise difficile à mettre en œuvre, car les nouveaux auteurs ont souvent besoin d'être soutenus dans leur travail d'écriture ; c'est un travail qui nous concerne tous. Les parties hors thème existent déjà, ainsi que des efforts d'ouverture à la francophonie. V. Kapsambelis est élu directeur de la Revue Française de Psychanalyse à l'unanimité.

Comité de la Bibliothèque Sigmund Freud :

Françoise Coblence est seule candidate. En l'absence de déclaration, cette candidature est présentée rapidement par Clarisse Baruch qui rappelle que Françoise Coblence termine son second mandat de directrice de la Revue Française de Psychanalyse et qu'elle est déjà – à ce titre – membre du Comité de la Bibliothèque Sigmund Freud. Cette nouvelle fonction serait donc dans le prolongement de ses responsabilités actuelles et poursuivrait son engagement au service de la lecture et des nouveaux modes de lecture des textes psychanalytiques. La discussion est ouverte. Ce nouvel engagement institutionnel est salué par l'ensemble des membres du CA. Françoise Coblence est élue directrice de la Bibliothèque Sigmund Freud à l'unanimité.

Colloque René Diatkine :

Jean-Louis Baldacci est seul candidat. Paul Denis, qui termine son second mandat de directeur du Colloque René Diatkine, se réjouit de la candidature de J.L. Baldacci qu'il a sollicité pour lui succéder. J.L. Baldacci est un fidèle de ce colloque, dans lequel il est intervenu à 3 reprises. Il souligne son attachement à ce creuset de recherches, à son travail long sur un thème sur un week-end entier, à son ouverture sur des publications. C'est aussi souvent l'antichambre des rapports au CPLF. Le colloque René Diatkine est lui aussi en évolution, en lien avec la construction des numéros thématiques de la RFP ; le Colloque René Diatkine fait l'objet d'une publication thématique annuelle dans la RFP (avec des textes revus pour des raisons de confidentialité). Les choix de thème du Colloque René Diatkine sont arrêtés par son directeur, mais ils sont liés à tout un tissu de recherches collectives. J.L. Baldacci tient à poursuivre dans la voie de cette articulation avec l'élaboration collective (et non de ses intérêts personnels), en particulier en lien avec le directeur de la RFP et les responsables du CPLF. Un changement de lieu est à l'étude depuis plusieurs années, afin de rendre le Colloque René Diatkine plus accessible à un public renouvelé, mais J.L. Baldacci reste, à titre personnel, assez attaché à Deauville. La discussion s'engage. L'émergence interstitielle de thèmes doit être encouragée par l'organisation des colloques : être sollicité pour un Colloque de Deauville peut renforcer une direction de travail de recherche. J.L. Baldacci souligne l'intérêt de confier les introductions des demi-journées du Colloque de Deauville à des analystes de générations et d'expériences différentes. Il faut aussi concilier la liberté d'expression de la clinique et de la confidentialité nécessaire à la publication des travaux du Colloque : contradiction entre confidentialité et partage. La question est aussi abordée de la présentation au Colloque de Deauville de documents cliniques en vidéo : J.L. Baldacci pense que c'est une orientation qui mérite réflexion. Le problème de la vidéo est que ces entretiens sont limités au premier entretien et non à la cure, comme cela est possible à Deauville. Jean-Louis Baldacci est élu directeur du Colloque René Diatkine à l'unanimité.

5/ Assemblée Générale Ordinaire 2020 ?

Le document adressé par monsieur Poirier nous a donné connaissance des dispositions réglementaires adoptées en urgence par le gouvernement en raison de la pandémie de

Covid-19 (document adressé aux membres du CA avant la séance). Il précise les conditions dans lesquelles les assemblées de associations peuvent se tenir, en particulier pour rendre possible l'approbation des comptes 2019, indispensable à la marche des associations. Ces comptes auraient dû être approuvés au 30 juin 2020 ; les dispositions prises en raison de la pandémie repoussent cette date au 30 septembre, date de rigueur. Compte-tenu des informations dont nous disposons, il paraît très hasardeux de tabler sur la possibilité d'organiser une AGO en présence de 250 à 300 personnes (voire 600), avant le 30 septembre. La loi autorise une réunion par visioconférence et un vote à distance : Clarisse Baruch propose que ce vote ait lieu au début de l'été et non en septembre où beaucoup d'activités ont déjà été reportées. Il s'agit d'une AGO, sans enjeu institutionnel particulier, consacrée à la présentation des rapports et à l'approbation des comptes (la cotisation 2020, conformément à la loi, a pu être appelée, après un vote du CA, car elle était identique à la cotisation 2019). La date proposée est le dimanche 5 juillet 2020.

6/ Situation financière de la SPP

La parole est donnée à Claire-Marine François-Poncet, trésorière :

Nous avons choisi, avec le bureau, de vous donner quelques éléments sur les conséquences de la crise sanitaire et économique que nous traversons sur la situation financière de la SPP à court et moyen terme.

Par crise sanitaire et économique nous entendons bien sûr d'abord la crise provoquée par la situation de confinement avec le travail à distance imposé à nos membres et à nos salariés. Mais il faut également commencer à réfléchir aux conséquences de la crise économique à long terme que nous allons traverser qui risque d'affecter notre activité, les revenus de nos patients et donc les nôtres et, sans doute, dans un second temps, le paiement des cotisations.

A court terme, grâce à un travail sans relâche de notre bureau, nous avons fait face à des difficultés de trésorerie éventuelles en mettant en place un certain nombre de mesures en accord avec les mesures du gouvernement. Tout d'abord, nous avons négocié avec la Banque Postale un report de six mois de nos échéances bancaires, ce qui nous permet de faire une économie temporaire de 82 K euros dans les mois qui viennent. Par ailleurs, grâce au travail de Jacques Angelergues auprès des salariés de la SPP, nous avons pu obtenir une subvention de plus de 50 K euros au titre de chômage partiel, ce qui représente une économie définitive très précieuse.

Cette dernière économie nous permettra de financer le manque à gagner des recettes scientifiques reportées ou annulées en lien avec la période de confinement. Ces recettes représentent un déficit de trésorerie d'environ 40 K euros pour le CPLF, et de 20 K euros pour d'autres événements dont les Rencontres, les groupes cliniques ou les séminaires Cournut (qui viennent de reprendre) ou Vulpian.

A moyen et long terme, la grande incertitude réside dans les recettes provenant des cotisations et des droits des membres et des Aef.

Comme vous le savez, nous avons effectué un appel de cotisations le lendemain de l'AG reportée (selon les règles d'usage) et, de façon étonnante, dans les six premières semaines les encaissements de cet appel ont été égaux voire supérieures à ceux de l'année dernière. Nous avons attribué ces rentrées rassurantes au climat de solidarité et de liens renforcés dans ce contexte d'épreuve pour notre travail, largement soutenu par les conférences Zoom du samedi initiées et dirigées par Emmanuelle Chervet et Clarisse Baruch. Nous avons également, dans ce contexte porteur, pu réintégrer trois membres qui avaient désinvesti notre association (en ne payant plus leurs cotisations) depuis plusieurs années. Cependant, quelques signaux négatifs ont également retenu notre attention : le

fléchissement des encaissements depuis une semaine, à la veille du déconfinement, ce que nous interprétons comme un reflet de la crainte de nos membres à la veille de la reprise de leur activité. Par exemple, ce confinement, prolongé par certains d'entre nous, peut représenter une perte de certains patients qui n'ont pas choisi de poursuivre leur travail analytique à distance. A plus long terme, certains de nos patients pourront tenter de répercuter leurs baisses de revenus sur nos tarifs. Par ailleurs, un nombre significatif de membres nous a demandé d'échelonner le paiement de leurs cotisations avec des prélèvements différés tout au long de l'année. Enfin, certains membres nous ont dit préférer attendre d'avoir une meilleure visibilité sur leur trésorerie avant de payer leur cotisation et nous avons eu une démission explicitement pour des motifs financiers. Nous avons enfin observé une baisse très significative des abonnements à la Rfp de la part des analystes en formation.

Ces signaux négatifs nous font penser qu'il faudra sans doute anticiper une baisse des recettes de cotisations et de droits (reports et défauts de paiement, dettes, voire démissions) qui s'ajouterait au problème chronique du vieillissement de notre population.

Pour le moment, nous avons choisi de ne pas estimer l'impact de cette incertitude financière, le contexte économique restant beaucoup trop incertain.

En conclusion, les mesures que nous avons prises nous permettent de bien faire face à la crise aigüe que nous traversons à court terme, mais, plus que jamais, nous devons veiller à l'entretien et au renouvellement des liens au sein de notre association pour faire face à des difficultés plus durables à long terme.

Clarisse Baruch félicite les trésorières, Claire-Marine François-Poncet et Anne Rosenberg, ainsi que la responsable comptabilité-gestion, Jasmine Lefèbvre, pour le travail en profondeur accompli dans cette période difficile pour la SPP qui lui a permis de rester à flot en 2020 et d'anticiper 2021 et l'avenir. Il faut ajouter que grâce à l'intervention de Denys Ribas, la SPP a obtenu pour ses membres un accès privilégié au PEP Archives, maintenant en ligne, et un reversement de 20.000 \$ de la part de son directeur David Tuckett (la SPP s'étant chargée de la numérisation de la RFP qui y figure). La location de salles rapporte environ 15.000 € par an et elle sera poursuivie dès que les conditions le permettront.

7/ Colloque René Diatkine 2020

Paul Denis, son directeur, plaide pour le maintien en début octobre du colloque 2020, afin de relancer l'activité scientifique de la SPP, par cette manifestation importante, en prenant soin de négocier avec l'Hôtel Barrière les conditions d'annulation, si les circonstances l'exigeaient. Une inquiétude est exprimée quant à la possibilité de le tenir, d'autres colloques étant annulés pour cette période. Le report ne paraît pas être une formule à retenir et des alternatives (déplacement dans les locaux de la SPP, formule vidéo ou par Zoom) ne paraissent pas non plus convaincantes. Il est peut-être tôt pour prendre une décision, mais il ne faut pas trop attendre pour lancer les annonces de programme et d'inscriptions, en prenant soin d'engager une négociation avec l'hôtel sans tarder. Clarisse Baruch est favorable à engager les choses, dès que la situation sera éclaircie avec l'hôtel. Le conseil donne un avis favorable par un vote (19 oui, 5 abstentions)

8/ Suites du report du CPLF (invitation de Bernard Chervet, secrétaire scientifique du CPLF)

Bernard Chervet rappelle les incertitudes des informations médicales ; le risque existe, mais le CA a voté le principe du report du congrès à mai 2021, à Jérusalem. Pour le moment, peu de collègues (23) ont demandé le remboursement de leur inscription ; peu de collègues ont confirmé leur inscription (9) ; les prises en charges par les organismes agréés feront nécessairement l'objet, mais ses demandes seront tardives (elles sont peu nombreuses). Le report de la location au YMCA a été fait, mais aucune somme n'a encore été versée. Les locations de chambres pour les VIP ont été reportées sans frais ; idem pour le report de la réservation du musée qui s'est faite sans frais. Pour les chambres retenues pour la SPP, 1 a été remboursée et les autres sont en attente (2 ou 3). Pour les traductions, le report s'est fait à l'identique, sous réserve de l'augmentation du coût de la vie. Les compagnies aériennes ont pour le moment choisi de faire des avoirs ; ces avoirs permettront le report si le CPLF a bien lieu en 2021. Bernard Chervet propose que le congrès de 2021 reste le 80ème CPLF.

B. Chervet en profite pour évoquer la prochaine réunion du Conseil du CPLF, prévue le 4 juillet, qui nécessitera de bénéficier d'une grande salle (la salle de conférences) pour se tenir dans nos locaux. En cas de difficultés à organiser cette réunion rue Daviel, elle pourrait se tenir par ZOOM. Il faut redynamiser la réflexion du congrès en introduisant des nouveaux paramètres liés aux événements récents, peut-être avec l'aide des PUF (bulletin supplémentaire).

9/ Affaires internationales (API...)

Les membres du CA ont reçu le mail de Philip Roys, ancien président de la British Psychoanalytical Association, membre de l'IPA Advisory Group on Relations between the IPA and the Regional Association (APsaA), transmis par Heribert Blass, président de la FEP. Le mail, issu de l'IPA, a donc été transmis par la FEP, ce qui est à noter.

Clarisse Baruch fait part de l'arrivée le 5 mai d'un mail de Martin Gauthier, responsable de l'IPA Advisory Group on Relations between the IPA and the Regional Association (APsaA) (mail IPA General, avec signature de tous les membres du groupe). Martin Gauthier y insiste sur le fait que le mail de Philip Roys n'exprime pas la position du groupe et qu'il ne prend pas en compte la totalité des éléments en jeu dans les relations entre l'IPA et l'APsaA.

Bernard Chervet, membre du Board de l'API, souligne qu'il s'agit d'une démarche individuelle de la part de Philip Roys, comme en témoigne le mail de Martin Gauthier.

Alain Gibeault, chargé des affaires internationales dans le bureau de la SPP, prend la parole. Il souligne que cette lettre est tendancieuse et qu'elle renvoie à l'histoire de l'API : l'APsaA a toujours eu une position privilégiée, en particulier financière (cotisation moyenne annuelle à l'IPA de 160\$, alors qu'elle est de 300\$ à la SPP), et P. Roys prend appui sur le conflit avec l'APsaA pour relancer une vieille idée de régionalisation de l'IPA, en faisant de la FEP (fédération scientifique de sociétés) une région européenne de l'IPA qui aurait une autonomie dans les prérogatives (en particulier, finances et formation) qui sont celles de l'actuel IPA. Alain Gibeault pense que le CA devrait prendre position contre cette manoeuvre et adresser un message de soutien à la présidente de l'IPA, Virginia Ungar. M. Aisenstein partage l'analyse d'A. Gibeault et pense que la SPP ne doit pas répondre à Philip Roys. Avis partagé par P. Denis devant le caractère individuel de l'initiative de Philip Roys. Initiative désavouée par Martin Gauthier. Il n'en demeure pas moins que l'APsaA bénéficie de privilèges inacceptables et qu'il ne faut pas renoncer à agir auprès de l'IPA pour mettre bon ordre à cette situation. Le CA recommande une réponse de soutien de la SPP à l'IPA, adressée à Martin Gauthier.

10/ Perspective du déconfinement

Une lettre de la présidente a été adressée à l'ensemble des membres et des analystes en formation. Lettre très concrète et souple à la fois, de manière à laisser à chacun sa liberté de manœuvre tout en disposant de la référence du tiers institutionnel que constitue la SPP. Clarisse Baruch souligne les difficultés de la remise en place du fonctionnement institutionnel, en particulier les élections. Certains membres sont réticents à l'usage des visioconférences et refuseraient de se déplacer dans les locaux de la SPP. Il faut lever cette impasse qui bloque la vie institutionnelle. Il y a des obstacles techniques à résoudre, mais aussi des problèmes juridiques : la réglementation en vigueur autorise le vote par visioconférence, mais n'autorise ni les pouvoirs, ni le vote à bulletins secrets. Il se peut que les deux ordres de problèmes soient levés assez vite. En attendant cette évolution, le vote par correspondance sous double enveloppe peut constituer une solution d'appoint ; lui, ne pose pas de problème de légalité. Le CA, unanime, souhaite la recherche d'une solution le plus rapidement pour rendre les élections possibles à distance. L'aspect légal sera examiné avec l'aide de monsieur Poirier.

11/ pas de point 11

12/ Questions diverses

- Bernard Chervet se représente au Board de l'IPA pour un second mandat de représentant pour l'Europe (« link ») et demande le soutien du CA, comme il l'avait obtenu pour son premier mandat. La candidature de Bernard Chervet est approuvée et soutenue par le CA.
- Le CA approuve l'organisation d'une séance le 30 juin.

13/ Informations : situation du personnel pendant le confinement

J. Angelergues expose rapidement la situation :

La plupart des salariés ont été placés sous le régime du chômage partiel (chômage partiel à temps partiel en général, sur un temps fixé en accord avec chaque salarié)

Deux salariées avaient opté pour le régime d'un arrêt de travail pour garde d'enfant mineur, mais l'administration a imposé au 1^{er} mai le passage au régime du chômage partiel.

François Delastre (BSF, en contrat aidé) et Christophe Durpaire (BSF, 8h hebdomadaires) ne bénéficient pas de cet aménagement.

L'administration a accepté les dossiers de chômage partiel jusqu'au 30 juin 2020. Les salariés reçoivent l'intégralité de leur salaire et la SPP est indemnisée à hauteur de 84% de ces salaires, comme expliqué par Claire-Marine François-Poncet (point /6).

Le travail se déroule selon les modalités recommandées par le gouvernement du télétravail. Sauf pour Mr Santana dont les fonctions d'agent d'entretien sont incompatibles avec cette modalité. Les fonctions de Jasmine Lefèbvre, responsable comptabilité-gestion, lui imposent des passages réguliers (1 fois par semaine) dans les locaux de la rue Daviel, en sus de son télétravail.

La séance est levée à 0h10